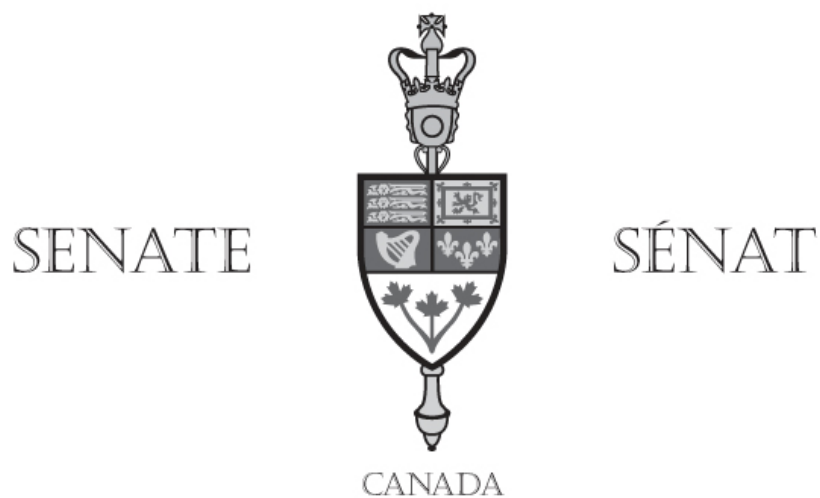




**PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR
LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

SIXIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

Mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
A. Aperçu du Budget principal des dépenses 2014-2015.....	2
B. Étude du Budget principal des dépenses 2014-2015	3
1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	3
2. Agence du revenu du Canada.....	10
3. Affaires indiennes et du Nord canadien.....	12
4. Bureau de l'infrastructure du Canada	15

PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015

INTRODUCTION

Le *Budget principal des dépenses 2014-2015* a été déposé au Parlement le 27 février 2014 et a ensuite été envoyé pour étude au Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité). Ce budget contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les projets de loi de crédits à venir. Jusqu'à ce jour, le Comité a consacré deux réunions à l'étude de ce budget et a entendu des fonctionnaires de quatre ministères.

Le 5 mars 2014, le Comité a accueilli des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, soit :

- Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;
- Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses;
- Darryl Sprecher, directeur, Portefeuille de gestion des dépenses.

Le 6 mars, le Comité a reçu les fonctionnaires suivants d'Affaires indiennes et du Nord canadien, de l'Agence du revenu du Canada et du Bureau de l'infrastructure du Canada :

Affaires indiennes et du Nord canadien

- Hélène Laurendeau, sous-ministre déléguée;
- Pamela D'Eon, chef des finances par intérim;
- Scott Stevenson, sous-ministre adjoint principal, Secteur des opérations régionales.

Agence du revenu du Canada

- Catherine Bennett, sous-commissaire, Direction générale de la stratégie et de l'intégration;
- Dave Bennett, sous-commissaire, Direction générale des services de cotisation et de prestations;

- Brian Pagan, sous-commissaire adjoint, Direction générale des finances et de l'administration et contrôleur de l'Agence.

Bureau de l'infrastructure du Canada

- Yasmine Laroche, sous-ministre déléguée, Transports, de l'infrastructure et des collectivités;
- Su Dazé, sous-ministre adjointe, Services ministériels;
- Jeff Moore, sous-ministre adjoint, Politiques et communications;
- Natasha Rascanin, sous-ministre adjointe, Opérations des programmes.

A. Aperçu du Budget principal des dépenses 2014-2015

Dans les documents budgétaires fédéraux, les dépenses prévues sont réparties entre les dépenses budgétaires et les dépenses non budgétaires et divisées en deux catégories : les crédits votés et les dépenses législatives¹. Tel que présenté dans le tableau 1, le *Budget principal des dépenses 2014-2015* prévoit des dépenses budgétaires totales de 235,33 milliards de dollars, incluant 86,28 milliards de dollars en crédits votés et 149,05 milliards de dollars en dépenses législatives. En comparaison avec le *Budget principal des dépenses 2013-2014*, ce budget présente une hausse totale des dépenses de l'ordre de 2,75 milliards de dollars (ou 1,2 %).

¹ Les **dépenses budgétaires** incluent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des modifications de la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont ceux qui doivent être autorisés par le Parlement en vertu d'un projet de loi de crédits. Les **dépenses législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement par l'entremise de lois habilitantes et dont les prévisions sont présentées à titre d'information.

Tableau 1 – Comparaison entre le Budget principal des dépenses 2014-2015 et le Budget principal des dépenses 2013-2014

	<i>Budget principal des dépenses 2013-2014</i> (milliards \$)	<i>Budget principal des dépenses 2014-2015</i> (milliards \$)	Changements aux dépenses budgétaires (milliards \$)	Changements aux dépenses budgétaires (%)
Crédits votés	87,06	86,28	(0,78)	(0,9 %)
Dépenses législatives ¹	145,52	149,05	3,53	2,5 %
Dépenses budgétaires totales	232,58	235,33	2,75	1,2 %

Note : 1 : Ces montants ont été redressés afin d'exclure les dépenses législatives prévues pour les prestations d'assurance-emploi.

Source : Tableau produit à l'aide des données provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2014-2015](#), p. I-4.

B. Étude du Budget principal des dépenses 2014-2015

Au cours des deux rencontres consacrées à l'étude du *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le Comité a interrogé les représentants des quatre ministères reçus au sujet des justifications offertes par le gouvernement fédéral concernant les demandes d'autorisation de crédits votés et les raisons expliquant les principales modifications observables au niveau des dépenses législatives des ministères et organismes.

1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont informé le Comité que les objectifs du budget principal des dépenses sont les suivants :

- Appuyer la demande d'autorisations votées en vue de dépenses des deniers publics tout en présentant des renseignements sur les autorisations des dépenses budgétaires et non-budgétaires.
- Présenter les autorisations de dépenses pour chaque ministère, organisme et société d'État tout en fournissant de l'information sur leurs activités et résultats stratégiques par programme et par type de dépenses.

- Fournir au Parlement des renseignements sur les dépenses législatives prévues et déjà autorisées par le Parlement pour l'exercice 2014-2015.

Ils ont poursuivi en expliquant les divers rapports au Parlement et le cycle budgétaire qui s'échelonne sur 18 mois. Celui-ci débute avec le dépôt du budget fédéral, habituellement au mois de février ou mars, bien qu'il n'existe aucune obligation légale de déposer un tel budget.

Par la suite, le budget principal des dépenses pour l'exercice financier à venir, qui s'étend du 1^{er} avril au 31 mars, doit être déposé au plus tard le 1^{er} mars. Ce budget des dépenses permet l'étude des lois de crédits. Des crédits provisoires, permettant de couvrir la période d'avril à juin durant laquelle le Parlement étudie la loi de crédits et les prévisions budgétaires, sont octroyés aux ministères et organismes gouvernementaux afin qu'ils aient les ressources financières pour poursuivre leurs activités.

Suite au dépôt du budget principal des dépenses, les ministères et organismes déposent au Parlement leur rapport sur les plans et les priorités. Ces rapports contiennent de l'information sur leurs prévisions de dépenses et leurs objectifs de performance respectifs.

Le gouvernement peut également demander l'approbation de dépenses supplémentaires au Parlement au moyen de budgets supplémentaires des dépenses. Le budget supplémentaire des dépenses (A) est normalement déposé en mai, le budget supplémentaire des dépenses (B) en octobre et le budget supplémentaire des dépenses (C) en février. Ces budgets peuvent contenir des détails sur le financement d'éléments annoncés dans le budget, mais qui ne figurent pas dans le budget principal des dépenses, de besoins imprévus, de virement de fonds à l'intérieur des ministères et organismes ou entre eux, de programmes temporaires ou de divers autres besoins en fonds.

Finalement, entre les mois de septembre et décembre, les comptes publics du Canada, qui sont les états financiers consolidés du gouvernement fédéral, pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars de la même année, sont déposés au Parlement. En même temps ou peu de temps plus tard, les rapports ministériels sur le rendement sont présentés pour

chaque ministère et organisme. Ces rapports ministériels sur le rendement sont en quelque sorte les compagnons des rapports sur les plans et les priorités, puisqu'ils révèlent les performances des ministères et organismes par rapport aux plans élaborés dans les rapports sur les plans et les priorités. C'est également durant cette période qu'a lieu la mise à jour des projections économiques et financières produite par le ministère des Finances Canada.

Parmi les autres documents d'intérêt publiés, mentionnons les rapports financiers trimestriels des ministères et organismes, la revue financière mensuelle du ministère des Finances Canada, la Stratégie annuelle de gestion de la dette, le rapport sur la gestion de la dette et le rapport annuel sur les dépenses fiscales.

Le Comité a également appris qu'en raison de la date du dépôt du budget fédéral, les ministères et les organismes n'ont pas suffisamment de temps pour préparer leurs plans de dépenses et objectifs de performance afin que les nouvelles initiatives soient inscrites au budget principal des dépenses. C'est la raison pour laquelle ces initiatives sont plutôt présentées dans les budgets supplémentaires subséquents ou le budget principal des dépenses de l'exercice suivant. De plus, certaines dépenses découlant du budget fédéral sont incluses dans les lois d'exécution du budget.

Les fonctionnaires ont discuté des trois changements suivants à la présentation du *Budget principal des dépenses 2014-2015* :

1. Les ministères et organismes fédéraux sont présentés par ordre alphabétique dans les annexes proposées au projet de loi de crédits, et ce, selon leur appellation légale.
2. Les dépenses législatives prévues pour les prestations d'assurance-emploi ne figurent plus dans le budget principal des dépenses puisque le Compte des opérations de l'assurance-emploi a été créé le 1^{er} janvier 2009. Ce compte est distinct dans les comptes du Canada et les renseignements financiers à son sujet sont présentés dans la section 4 du volume 1 des Comptes publics du Canada.

3. Le budget des dépenses à ce jour exclut le financement réputé avoir été affecté à un ministère suite à un transfert relié à la réorganisation de l'administration publique fédérale.

Le Comité s'est intéressé aux dépenses législatives pour les prestations d'assurance-emploi. Les fonctionnaires ont expliqué que l'assurance-emploi est dirigée par la Commission de l'assurance-emploi du Canada, un organisme public géré par le gouvernement fédéral, les employeurs et les représentants des employés. Le Compte des opérations de l'assurance-emploi se charge d'examiner les activités de la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Ils ont également mentionné que les dépenses législatives pour les prestations d'assurance-emploi fonctionnent différemment des autres paiements législatifs puisque les paiements pour ces prestations se font au moyen d'un compte consolidé spécial.

Il a été décidé d'enlever l'information relative aux dépenses législatives pour les prestations d'assurance-emploi, et ce, pour plusieurs raisons, dont le fait que ce type de dépenses ne fait pas partie des crédits votés ou des détails concernant les dépenses des ministères et organismes. Ce changement est survenu suite à des discussions avec le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes et le Comité permanent des opérations gouvernementales et prévisions budgétaires de la Chambre des communes concernant les façons d'améliorer les liens entre les budgets fédéraux, les prévisions budgétaires et les comptes publics. De plus, le budget fédéral contient déjà les prévisions de dépenses entourant les prestations d'assurance-emploi pour l'exercice financier en cours et ceux à venir.

Les fonctionnaires ont dit au Comité que les dépenses législatives continuent d'augmenter en raison des programmes liés à la sécurité de la vieillesse et du Transfert canadien en matière de santé. Cette augmentation est, en partie, contrebalancée par une diminution des crédits votés attribuable au Plan d'action pour la réduction du déficit et à d'autres mesures de restriction budgétaire adoptées. En somme, les crédits votés ont diminué de 0,9 %, alors que les dépenses législatives ont augmenté de 2,5 % par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

En termes de pourcentage des dépenses totales, le Comité a appris que ce budget principal des dépenses prévoit la répartition suivante :

- 61 % des dépenses en paiements de transfert et en subventions et contributions;
- 28 % en dépenses de fonctionnement et capital;
- 11 % en frais de la dette.

En réponse à une question du Comité concernant la dette fédérale, les fonctionnaires ont répondu que les frais de la dette publique ont diminué en raison de la baisse des taux d'intérêt à long terme. Selon les prévisions, il y aura un déficit de 2,9 milliards de dollars pour l'exercice financier 2014-2015. Toutefois, cet exercice contient également un montant de 3 milliards de dollars pour couvrir des événements ponctuels non planifiés. Dans l'éventualité où ce montant de 3 milliards de dollars ne serait pas utilisé, l'exercice financier 2014-2015 serait balancé.

Le Comité a été informé des principales augmentations et diminutions des dépenses par rapport au *Budget principal des dépenses 2013-2014*.

Les principales augmentations sont :

- 3 037,9 millions de dollars pour Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada attribuables à la fusion de l'Agence canadienne de développement international et de l'ancien ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Canada;
- 1 702,0 millions de dollars pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, et ce, pour trois principaux éléments : une augmentation du crédit 25 – Report du budget de fonctionnement; des fonds pour combler les pertes actuarielles dans la Caisse de retraite de la fonction publique; et l'implantation d'un nouveau système de paie pour la fonction publique fédérale;
- 1 145,7 millions de dollars pour Emploi et Développement social Canada liés à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti;

- 681,9 millions de dollars pour Sécurité publique et Protection civile Canada attribuables en majeure partie aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe;
- 676,2 millions de dollars pour Défense nationale Canada en raison d'investissements dans des projets d'immobilisations dont les véhicules de combat terrestre, les navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique, la modernisation du système de surveillance du véhicule blindé léger de reconnaissance et les centres de Services de santé des Forces armées canadiennes.

Les principales diminutions sont :

- 3 159,3 millions de dollars pour l'Agence canadienne de développement international en raison de sa fusion avec l'ancien ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Canada;
- 603,1 millions de dollars pour le Bureau de l'infrastructure du Canada attribuables en majeure partie aux changements dans les prévisions de trésorerie basées sur les projets en cours;
- 415,6 millions de dollars pour l'Agence du revenu du Canada principalement attribuables aux versements en vertu de la *Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre*;
- 270,0 millions de dollars pour Citoyenneté et Immigration Canada liés en majeure partie à des rajustements législatifs associés au fonds renouvelable de Passeport Canada;
- 262,9 millions de dollars pour Service correctionnel du Canada associés à l'expiration de certains fonds d'une durée limitée visant la construction des installations et de l'espace supplémentaire pour les prisonniers. On prévoyait une augmentation de la population carcérale qui ne s'est pas matérialisée suite à la mise en œuvre de la *Loi sur la lutte contre les crimes violents* et de la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime*.

Les fonctionnaires ont discuté de deux initiatives du budget fédéral de 2013 qui ont été affichées pour la première fois dans le budget principal des dépenses. La première est un investissement de 253,1 millions de dollars sous la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le logement abordable. La deuxième est de l'ordre de 70,0 millions de dollars pour le logement au Nunavut, un investissement de 100 millions de dollars répartis sur deux ans.

En réponse à une question du Comité concernant les dépenses législatives du Sénat, les fonctionnaires ont répondu que celles-ci comprenaient les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Toutefois, la majeure partie de ces dépenses législatives est destinée aux salaires, allocations et autres paiements octroyés au Président du Sénat, aux sénateurs et aux autres hauts fonctionnaires du Sénat.

Le Comité s'est intéressé au report de fonds du budget de fonctionnement. Les fonctionnaires ont expliqué que, règle générale, les ministères et organismes peuvent reporter jusqu'à 5 % de leurs dépenses de fonctionnement et 20 % de leur dépenses en capital à un exercice ultérieur s'ils n'ont pas dépensé ces fonds. La Défense nationale Canada a, de son côté, une règle différente étant donné son budget significativement plus élevé. Les fonctionnaires n'ont toutefois pas expliqué cette règle. De plus, le Comité a été informé qu'il n'est pas inhabituel de voir d'importants reports de fonds dans un contexte de restriction budgétaire puisque les ministères et organismes sont plus consciencieux par rapport aux fonds dépensés.

Selon les informations recueillies par le Comité, Énergie atomique du Canada limitée a fait fréquemment appel dans les dernières années à du financement sous le crédit 5 – Éventualités du gouvernement – du Conseil du Trésor. Ce crédit est habituellement utilisé pour des événements non prévus ou planifiés. Selon les fonctionnaires, Énergie atomique du Canada limitée éprouve souvent des problèmes de synchronisation au niveau de ses décisions de financement. L'approbation de ces décisions par le Conseil du Trésor survient fréquemment trop tard pour que les fonds s'y rattachant soient inclus dans le budget principal des dépenses. De plus, cette organisation a fait face à une restructuration dans la dernière année qui a nécessité des dépenses législatives.

Finalement, les fonctionnaires ont précisé les différences entourant les subventions et les contributions à la demande du Comité. Alors qu'une subvention est un paiement sans aucune condition s'y rattachant autre que l'admissibilité du bénéficiaire à cette subvention, une contribution est plutôt une entente entre le gouvernement fédéral et le bénéficiaire. Cette entente inclut généralement des dispositions exigeant des comptes rendus du bénéficiaire et parfois des états financiers détaillés.

2. Agence du revenu du Canada

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, l'Agence du revenu du Canada a demandé un financement de près de 3,9 milliards pour 2014-2015. De ce montant, près de 3,0 milliards nécessitent l'approbation du Parlement, tandis que 0,9 milliard de dollars sont destinés aux prévisions de dépenses législatives. Le tout représente une diminution nette de 415,6 millions de dollars (9,7%) par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Lors de leur témoignage, les représentants de l'Agence du revenu du Canada ont expliqué que cette diminution est principalement due à une réduction de 203,0 millions de dollars au niveau des versements aux provinces prévus en vertu de la *Loi de 2006 sur les droits d'exportation des produits de bois d'œuvre*. Cette réduction des dépenses législatives tient compte des plus récentes prévisions du ministère des Finances Canada et est notamment attribuable à des changements au niveau des prix et des volumes transigés.

Selon les fonctionnaires, les autres réductions des dépenses importantes rapportées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015* et relatives à l'Agence du revenu du Canada sont les suivantes :

- Une réduction des dépenses de 119,0 millions de dollars à la suite de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. La plupart de ces mesures de réduction des dépenses peuvent être classées dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes :

- o Rendre plus faciles les affaires entre le gouvernement et les citoyens, particulièrement par la mise en place de services en ligne plus sécuritaires et plus efficaces;
 - o Moderniser et rationaliser les services administratifs de l'Agence du revenu du Canada.
- Une réduction des dépenses de 57,6 millions de dollars à la suite de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2013 concernant les activités de l'administration centrale de l'Agence du revenu du Canada. La plupart de ces mesures de réduction des dépenses peuvent être classées dans une des trois catégories suivantes :
 - o rationalisation des services internes;
 - o optimisation des ressources en technologie de l'information;
 - o amélioration de l'efficience organisationnelle.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont précisé que ces diminutions sont, en partie, contrebalancées par des augmentations des dépenses prévues pour les postes suivants :

- 22,3 millions de dollars pour financer les augmentations salariales attribuables aux conventions collectives avant le gel du budget de fonctionnement;
- 17,0 millions de dollars pour financer la mise à niveau sur plusieurs années du système de traitement de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- 5,4 millions de dollars pour la mise en œuvre et l'administration de diverses mesures touchant les particuliers, les entreprises et les organismes de bienfaisance annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2012, incluant les mesures suivantes :
 - o prolongation d'un an du crédit pour l'embauche visant les petites entreprises;
 - o transparence et reddition de comptes accrues pour les organismes de bienfaisance;

- o instauration de régimes de pension agréés collectifs.

Répondant aux questions du Comité concernant le travail effectué par l'Agence du revenu du Canada au niveau de la collection des impôts pour les provinces, les fonctionnaires ont expliqué qu'il existait une entente avec chaque province. Ces ententes fixent les frais et les coûts négociés avec les provinces afin de compenser l'Agence du revenu du Canada pour la perception des impôts en leur nom. Ils ont précisé que les ententes varient d'une province à l'autre en fonction de certains éléments tels que leur loi fiscale et la prestation des programmes. La province de Québec administre ses propres impôts et conséquemment n'a pas besoin de faire appel aux services de l'Agence du revenu du Canada

Enfin, le Comité a interrogé les témoins au sujet de la dette fiscale et des stratégies employées par l'Agence pour recouvrer les sommes dues au gouvernement. Selon les fonctionnaires, les efforts de l'Agence en matière de collection de la dette fiscale se concentrent sur la lutte à la planification fiscale agressive au Canada et à l'étranger et sur la lutte à l'économie souterraine. Ils ont affirmé que le solde de la dette fiscale actuelle serait d'environ 32 milliards de dollars. Les fonctionnaires se sont de plus engagés à répondre au Comité de façon précise à la question par écrit. Le Comité pourra poursuivre son étude de la question dans le futur.

3. Affaires indiennes et du Nord canadien

Les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien ont expliqué au Comité qu'avec ce budget principal des dépenses, leur Ministère aura le financement nécessaire pour poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones et des résidents du Nord. Ils ont également affirmé que ces fonds permettront de financer des initiatives visant l'amélioration du bien-être social des collectivités autochtones et nordiques tout en leur offrant des possibilités de prospérité économique.

Le Comité a appris que les dépenses totales prévues pour ce Ministère s'élèvent à 8,1 milliards de dollars pour l'exercice 2014-2015. Il s'agit d'une augmentation de plus de 100 millions de dollars en comparaison au budget principal des dépenses de l'exercice

précédent. Ce budget prévoit 26,7 millions de dollars au cours de l'exercice 2014-2015 pour le renouvellement du Fonds de la taxe sur l'essence. Un montant qui, selon les fonctionnaires du Ministère, appuiera le développement de projets d'infrastructure dans les collectivités des Premières Nations.

Lors de leur comparution, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont mentionné au Comité que l'étude du financement des programmes destinés aux collectivités des Premières Nations et des Inuits représente un défi puisque ces fonds sont divisés entre les ministères selon la nature de la dépense. Par exemple, le financement des programmes de santé de ces collectivités est administré par Santé Canada alors que les programmes de logement sont du ressort de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ainsi, le Comité a demandé aux fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien de lui fournir des renseignements sur le financement total accordé aux collectivités des Premières Nations et des Inuits par le gouvernement fédéral. Bien que les renseignements demandés ne soient pas connus par ces fonctionnaires, ceux-ci se sont engagés à faire les démarches nécessaires pour obtenir l'information et la transmettre au Comité. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait encore rien reçu.

Selon l'information recueillie par le Comité, l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 a permis à Affaires indiennes et du Nord canadien de réaliser des économies totalisant 160 millions de dollars sur une période de trois ans, dont 105 millions de dollars dans le présent budget. Les fonctionnaires ont affirmé que ces économies n'avaient eu aucune répercussion sur les services essentiels livrés aux collectivités des Premières Nations. Ce sont plutôt les services internes qui ont été touchés en vue de réaliser des gains d'efficacité de même que l'Institut de la statistique des Premières nations. De plus, le Ministère s'est engagé à abolir 480 postes équivalents temps plein sur une période de trois ans.

Le Comité a été informé qu'en raison du court laps de temps entre le dépôt du budget fédéral et celui de ce budget principal des dépenses, ce dernier n'inclut pas les initiatives annoncées dans le budget fédéral. C'est une des raisons pour lesquelles le Ministère a régulièrement recours aux budgets supplémentaires des dépenses. Par exemple, le budget

fédéral de 2014 comprend un financement supplémentaire de 323,4 millions de dollars sur deux ans afin de prolonger le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations. Ces fonds s'ajoutent aux quelque 3 milliards de dollars investis depuis 2006 par le Ministère pour appuyer les collectivités dans leur gestion de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ainsi que pour financer des activités de santé publique connexes.

En réponse à une question du Comité concernant l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, les fonctionnaires ont affirmé que, suite à des inspections de performance, le nombre de systèmes jugés à haut risque a diminué de 8,1 % entre les exercices 2009-2010 et 2011-2012. De plus, des améliorations ont été identifiées au niveau du nombre d'opérateurs de systèmes certifiés et du nombre d'inspections réalisées. Le Ministère s'est également engagé à verser 5,5 millions de dollars au Conseil tribal d'Island Lake au Manitoba afin de rénover les maisons sans plomberie. En lien avec ce sujet, le Comité a demandé aux fonctionnaires de leur fournir une copie de leur plan stratégique en approvisionnement en eau potable au sein des collectivités des Premières Nations ainsi que le nombre de réserves qui n'ont toujours pas d'eau potable. Ces renseignements n'avaient pas encore été acheminés au Comité au moment de la rédaction de ce rapport.

Les fonctionnaires ont discuté du prolongement du mandat de la Commission de vérité et réconciliation jusqu'au 30 juin 2015. Une initiative qui permettra à cette commission, qui se penche sur le dossier des pensionnats indiens, de rédiger son rapport définitif en lien avec les documents d'archives qui lui seront acheminés. Les fonctionnaires ont clarifié que les règlements dans le cadre des pensionnats indiens vont directement aux personnes les réclamant. De plus, ils ont expliqué qu'à la fin de l'évaluation de toutes les réclamations, certains fonds résiduels pourraient être distribués sous forme de crédits à l'éducation ou remis aux personnes ayant fait une réclamation valide.

Le Comité a appris que l'architecture d'alignement des programmes du Ministère a été modifiée pour l'exercice 2014-2015. L'objectif visé par ces changements est de permettre au Ministère de rendre compte des résultats des programmes et sous-programmes de façon plus transparente. Des seize programmes de ce Ministère, incluant les Services

internes, trois ont été restructurés ou remaniés, quatre ont été renommés et légèrement remaniés et neuf ont très peu ou pas changé.

En ce qui concerne le programme touchant l'évaluation, la gestion et l'assainissement de sites contaminés fédéraux, le Comité s'est fait dire que le Ministère a un financement pour ce programme en addition à sa participation au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux² dirigé par Environnement Canada. Depuis la création du programme d'Affaires indiennes et du Nord canadien, 35 sites ont été assainis, au coût de 307 millions de dollars, et 62 sites sur des réserves évalués prioritaires ont été complétés. Les fonctionnaires ont mentionné que le financement de 53 millions de dollars inclus dans le présent budget pour ce programme constitue en fait une réduction des fonds qui lui sont alloués. Or, ce financement n'est pas représentatif des fonds totaux qui seront dépensés dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice financier 2014-2015 puisque le Ministère prévoit que certaines autorisations de dépenses seront présentées dans les budgets supplémentaires des dépenses.

Enfin, le Comité a appris que les 1,8 milliard de dollars alloués à l'éducation des collectivités des Premières Nations et des Inuits serviront à financer, en premier lieu, des programmes d'éducation sur les réserves. Ce montant inclut également les fonds transférés aux collectivités des Premières Nations pour leurs écoles allant de la maternelle à l'enseignement secondaire. En outre, 345 millions de dollars seront alloués à l'enseignement post-secondaire durant l'exercice financier 2014-2015. De ces fonds, 320 millions de dollars seront transférés aux conseils de bande et conseils tribaux pour appuyer les étudiants dans la poursuite de leurs études et 22 millions seront destinés aux universités pour des programmes spéciaux liés à l'éducation.

4. Bureau de l'infrastructure du Canada

Les fonctionnaires ont dit au Comité que le Bureau de l'infrastructure du Canada demande un total de 3,3 milliards de dollars dans le cadre de ce budget principal des

² Le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux est un projet horizontal de 15 ans établi en 2005 avec un financement total de 3,5 milliards de dollars. Il touche 16 ministères, organismes fédéraux et sociétés d'État et vise à réduire les risques environnementaux résultant d'un grand nombre de sites contaminés (environ 21 000).

dépenses. Ces fonds serviront à financer le Fonds de la taxe sur l'essence, à verser près de 850 millions de dollars au moyen du Fonds Chantiers Canada de 2007 et à octroyer 450 millions de dollars via d'autres programmes en cours d'élimination progressive. Ce budget principal des dépenses est moins élevé que celui de 2013-2014. Cette diminution est attribuable aux prévisions de trésorerie présentées par les bénéficiaires des fonds et à l'élimination du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale en 2013-2014.

Par contre, cette diminution des dépenses est contrebalancée par deux augmentations : une hausse de 52,5 millions de dollars pour le nouveau programme pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk et une augmentation des dépenses pour le Fonds sur l'infrastructure frontalière.

Les fonctionnaires du Bureau de l'infrastructure du Canada ont informé le Comité que le nouveau Plan Chantiers Canada, annoncé dans le budget fédéral de 2014 et financé à la hauteur de 53 milliards de dollars, est « le plan fédéral le plus vaste et long de [l'histoire du Canada]³ ». Ce Plan sera lancé le 31 mars 2014 et il comporte les trois programmes de financement suivants désignés à supporter les infrastructures provinciales, territoriales et municipales :

1. Le Fonds d'amélioration des collectivités : ce fonds est doté d'un financement de 32,2 milliards de dollars sur 10 ans. Les deux volets de ce Fonds sont le remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) et le programme fédéral du Fonds de la taxe sur l'essence. Dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence, 2 milliards de dollars par années sont actuellement transférés aux municipalités pour la mise en œuvre de projets locaux. À partir du mois d'avril 2014, le Fonds de la taxe sur l'essence sera indexé de 2 % par année. Toutefois, les augmentations découlant de cette indexation s'appliqueront seulement par tranches de 100 millions de dollars. Ce qui signifie que plusieurs années pourraient s'écouler avant qu'une augmentation de 100 millions de dollars ne survienne tel que présenté dans le tableau 2.

³ Yazmine Laroche, Bureau de l'infrastructure du Canada, [Témoignages](#), 6 mars 2014.

**Tableau 2 – Fonds de la taxe sur l'essence pour les exercices financiers
2014-2015 à 2018-2019 (milliards \$)**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Montant total octroyé aux provinces, territoires et Premières nations	2,0	2,0	2,1	2,1	2,2	10,4

Source : Tableau produit à l'aide des données provenant du Bureau de l'infrastructure du Canada, [Tableau d'affectation du Fonds de la taxe sur l'essence](#).

2. Le Fonds Chantiers Canada : ce fonds investira 14 milliards de dollars sur 10 ans au niveau de projets favorisant la croissance économique, la création d'emplois et la productivité. Ce fonds comprend un milliard de dollars qui seront destinés aux collectivités comptant moins de 100 000 habitants.
3. Le Fonds pour les partenariats public-privé : ce fonds sera renouvelé avec un financement de 1,25 milliard de dollars pour 5 ans. C'est PPP Canada qui en assurera la gestion.

Toutefois, le Comité a été informé que le *Budget principal des dépenses 2014-2015* de leur Ministère n'incluait pas les contributions et les fonds de fonctionnement prévus dans le cadre du nouveau Fonds Chantiers Canada en raison du court laps de temps entre le dépôt du budget fédéral de 2014 et le dépôt du *Budget principal des dépenses 2014-2015*.

Le Comité a appris que des fonds de 6 milliards de dollars seront octroyés, à travers le Canada, au cours du présent exercice financier et des suivants, par les différents programmes d'infrastructure existants. La majorité de ces fonds ont toutefois déjà été alloués, c'est-à-dire que les projets ont été identifiés, mais les fonds n'ont pas encore été dépensés.

Suite à une demande de clarification du Comité au niveau du Fonds de la taxe sur l'essence, les fonctionnaires ont expliqué que ce financement pouvait être utilisé pour différents projets comme ceux liés à l'aqueduc, à des systèmes d'eaux usées, à des égouts ou à des centres sportifs communautaires. Les provinces et territoires ne reçoivent pas tous le même financement dans le cadre de ce Fonds puisque celui-ci est basé sur leur population respective selon les données du recensement de 2011. Les territoires et la

province de l'Île-du-Prince-Édouard touchent toutefois un financement fixe établi à 15 millions de dollars étant donné leur faible population

Le Comité s'est intéressé au financement du pont Champlain reliant la Rive-Sud de la ville de Montréal au centre-ville. Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont affirmé que le budget fédéral de 2014 prévoyait 378 millions de dollars pour la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée. Par ailleurs, les fonctionnaires du Bureau de l'infrastructure du Canada ont indiqué que le processus d'approvisionnement pour la construction du nouveau pont Champlain a été récemment dévoilé et que la demande de qualification, une partie du processus qui permettra de sélectionner le partenaire privé associé à ce projet, sera affichée le 17 mars 2014. L'appel d'offres pour la construction du nouveau pont devrait, quant à lui, être lancé en juillet 2014 et la construction devrait se terminer en 2018. Ce projet est un partenariat impliquant plusieurs ministères et a une échéance que les fonctionnaires du Bureau de l'infrastructure du Canada ont qualifiée d'ambitieuse, mais réalisable.

Le Comité a été informé que le Bureau de l'infrastructure du Canada doit d'abord identifier les plans pour la construction du nouveau pont Champlain et déterminer le financement requis pour chaque exercice financier. Par la suite, le Conseil du Trésor doit donner son approbation et ensuite, le budget supplémentaire des dépenses suivant cette approbation comprendra le financement relié à ce projet.

Les fonctionnaires ont expliqué que le programme Financement de base pour les provinces et les territoires, qui est doté de fonds s'élevant à 2,3 milliards de dollars, prendra fin en 2014-2015. Comme les fonds alloués à ce programme ont été avancés et dépensés plus tôt que prévu, le *Budget principal des dépenses 2014-2015* affiche une diminution du financement pour ce programme. Les 55,4 millions de dollars demandés dans le présent budget principal des dépenses pour ce programme constituent en fait la dernière portion de l'engagement initial de 2,3 milliards de dollars.

Finalement, en réponse à une question du Comité concernant les fonds inutilisés du Ministère, les fonctionnaires ont indiqué que ceux-ci s'élevaient à 1,5 milliard de dollars pour l'exercice financier 2012-2013, dont 1 milliard de dollars est attribuable au Fonds

Chantiers Canada pour les grandes infrastructures. Selon les prévisions, ces fonds inutilisés atteindront 0,3 milliard de dollars pour l'exercice 2013-2014.